



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :
Centre d'Études et de Recherches Comparatives,
Constitutionnelles et Politiques
CERCOP
sous tutelle des
établissements et organismes :
Nouvelle Université de Montpellier



Février 2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section
des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Claude BLUMANN, président du
comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre d'Études et de Recherches Comparatives, Constitutionnelles et Politiques
Acronyme de l'unité :	CERCOP
Label demandé :	EA
N° actuel :	2037
Nom du directeur (2013-2014) :	M. Alexandre VIALA
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M. Alexandre VIALA

Membres du comité d'experts

Président : M. Claude BLUMANN, Université Panthéon-Assas

Experts : M^{me} Lauréline FONTAINE, Université Paris 3

M. Jean-Eric GICQUEL, Université Rennes 1

M. Etienne PICARD, Université Panthéon-Sorbonne (représentant du CNU)

M. Jean-Claude RICCI, Université Aix-Marseille

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Louis-Augustin BARRIERE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGE, Université Montpellier 1

M^{me} Solange BECQUE-ICKOWICZ (directrice de l'École Doctorale n° 461
« Droit et sciences sociales »)

M. Jacques MERCIER, Université Montpellier 1



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre d'Études et de Recherches Comparatives, Constitutionnelles et Politiques (CERCOP) a été créé en 1986 par M. Dominique ROUSSEAU. Son objet est d'étudier « le nouveau droit constitutionnel », c'est-à-dire les transformations de celui-ci provoquées notamment par l'importance prise par le contentieux constitutionnel. Ces premières études ont conduit le CERCOP à élargir progressivement ses recherches aux notions fondamentales du droit constitutionnel et aux mutations de la démocratie aussi bien en France qu'en Europe, transformations accentuées par la construction européenne.

M. Dominique ROUSSEAU a quitté la direction du Centre le 1^{er} septembre 2010. Il a été remplacé dans cette fonction par M. Alexandre VIALA qui a poursuivi les recherches menées selon les trois axes suivants :

- L'étude de la juridiction constitutionnelle, de son fonctionnement, de sa jurisprudence ;
- L'étude de la juridiction constitutionnelle à la lumière de la théorie et de la philosophie du droit ;
- L'étude des conditions d'émergence d'un droit constitutionnel européen.

Le laboratoire est localisé dans les bâtiments de la Faculté de droit (39, rue de l'Université à Montpellier).

Equipe de direction

L'équipe de direction comprend un directeur (M. Dominique ROUSSEAU de 1987 à septembre 2010, M. Alexandre VIALA depuis) et un conseil de direction qui se réunit chaque mois.

Nomenclature AERES

SHS2_1 Droit

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	6	8
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	7	8

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	15	
Thèses soutenues	11	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	7

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le CERCOP développe depuis sa création une approche originale dans le champ du droit constitutionnel. Il a surmonté l'épreuve constituée par le départ de son fondateur en 2010 et, tout en poursuivant ses recherches sur ses premiers thèmes, il tente d'étendre ses investigations aux évolutions récentes du droit constitutionnel (droit constitutionnel local). Sa production scientifique et son attractivité académique en font une équipe de premier plan dans son domaine. Toutefois, on peut se demander si le soutien administratif limité qui lui est apporté lui permettra d'accomplir en entier le projet qu'il propose.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts suivants doivent être mis en exergue :

- un groupe de chercheurs de haut niveau ;
- des liens institutionnels forts créés par le CERCOP ;
- une excellente formation par la recherche.

Points faibles et risques liés au contexte

Les points faibles pouvant être relevés sont :

- un soutien administratif limité ;
- une structure de taille modeste qui pourrait se révéler inadaptée lorsque les Universités Montpellier 1 et Montpellier 2 auront fusionné.

Recommandations

Il serait souhaitable de :

- renforcer les effectifs du CERCOP ;
- envisager une mutualisation du personnel administratif avec les autres unités de droit public ;
- accroître le rayonnement international du CERCOP.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production individuelle et collective du CERCOP est abondante et de très bon niveau scientifique. Des thèses de grande qualité, correspondant aux axes de recherche du centre, ont été soutenues pendant la période considérée. Des manifestations scientifiques sont régulièrement organisées (14 colloques ou journées d'études, 21 conférences et séminaires). Sa production est d'autant plus remarquable (159 publications dénombrées dans les meilleures revues) que l'effectif de ce centre est relativement réduit et que son soutien administratif est limité.

Dans la production collective, le comité a plus particulièrement relevé pour le premier axe : l'organisation d'un colloque au siège du Conseil constitutionnel, la participation à la réalisation de l'ouvrage sur « Les grandes délibérations du Conseil constitutionnel (1958-1983) » paru en 2009, le contrat de recherche noué avec la Mission Droit et Justice sur « La nature et l'office du juge de première instance et d'appel dans l'appréciation du sérieux d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) » (2011-2012), la participation au colloque organisé par la même Mission sur « La QPC Vers une culture constitutionnelle partagée », le 24 mars 2014. Pour le deuxième axe, il a relevé le colloque sur « La démocratie : mais qu'en disent les juristes ? Forces et faiblesses de la rationalité juridique » organisé les 24-25 mai 2012.

Les ouvrages et articles publiés par ses membres sont référencés sur des supports de premier plan (Montchrestien, L.G.D.J., Dalloz, Revue de droit public (RDP) ; Nouveaux cahiers du Conseil constitutionnel).

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le CERCOP fait partie des laboratoires reconnus dans le domaine du droit constitutionnel. Ce rayonnement du CERCOP passe par l'organisation de colloques (14), de journées d'études, d'universités européennes d'été (3), de conférences et séminaires (20), mais aussi par un contrat de recherche avec la mission « Droit et justice » portant sur la question prioritaire de constitutionnalité.

L'attractivité académique se manifeste notamment par des collaborations avec d'autres unités de recherche : le CERCOP a ainsi organisé, avec le Centre de recherches communautaires de l'Université Paris 12, le colloque des 5 et 6 juin 2008 dans les locaux du Conseil constitutionnel. L'attractivité académique apparaît aussi dans le succès de ses réponses aux appels à projet : il a ainsi réalisé une recherche proposée par la mission Droit et justice sur « la nature et l'office du juge de 1^{ère} instance et d'appel dans l'appréciation du caractère sérieux d'une QPC : filtrage ou contrôle de constitutionnalité (2012) ». Il en a résulté la participation à un colloque organisé par cette Mission sur « la QPC : à la recherche d'une culture constitutionnelle partagée » au Sénat le 24 mars 2014 avec les unités de recherche en droit constitutionnel de l'Université Lille 2 et de l'Université d'Aix-Marseille.

Il faut souligner le haut niveau de plusieurs docteurs formés au CERCOP qui ont obtenu des prix (4) et des distinctions au cours de la période référencée ainsi que d'excellents résultats à la qualification au CNU (4 qualifiés entre 2008 et 2013), à la maîtrise de conférences (6 recrutements entre 2008 et 2013) puis à l'agrégation (3 agrégés). Il en résulte une très forte attractivité pour les doctorants.

Le comité a aussi relevé la volonté du CERCOP de s'ouvrir vers d'autres disciplines. Ainsi, le centre participe à une association nommée « KYKLOS- Cercle de réflexion sur les sciences et les savoirs » qui réunit des juristes, des philosophes, des médecins, des physiciens et des mathématiciens pour permettre des échanges sur les rapports entre les sciences et la morale, la politique et le droit, et, plus largement, les valeurs.

L'effort d'internationalisation existe : venue de 4 professeurs invités de 2008 à 2013, création avec des universités de Barcelone, Milan et Szczecin d'un master européen « Droits et politiques de l'Intégration européenne, droit constitutionnel européen » (supprimé en 2014 faute de financements côté espagnol), organisation d'universités européennes d'été (3), codirection de la 6^e journée franco-tunisienne de droit constitutionnel, organisation d'un colloque avec l'Université de Grenade et l'université de la Rochelle en décembre 2013 sur le thème du droit constitutionnel européen à l'épreuve de la crise économique et démocratique en Europe », relations nouées avec des professeurs de l'Université Louvain-la-Neuve et des référendaires de la Cour constitutionnelle de Belgique. Néanmoins, cet effort d'internationalisation est à amplifier et à institutionnaliser de façon pérenne.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le CERCOP a tissé des liens avec le Conseil constitutionnel, liens qui se sont renforcés depuis la création de la QPC jusqu'à former une relation privilégiée (co-organisation avec le Centre de recherches communautaires de l'Université Paris 12 du colloque des 5 et 6 juin 2008 dans les locaux du Conseil constitutionnel ; séminaire dispensé par le Secrétaire général du Conseil constitutionnel dans le master adossé au Centre ; participation du CERCOP à la confection de l'ouvrage « Les grandes délibérations du Conseil constitutionnel (1958-1983) rendu possible par l'ouverture des archives relatives aux 25 premières années du Conseil, premières rencontres entre le Conseil constitutionnel et la Faculté de droit de Montpellier organisées le 1^{er} février 2013). L'extension du champ du droit constitutionnel résultant de la création de la QPC a aussi permis au CERCOP de nouer une collaboration avec la Cour de cassation (colloque du 3 avril 2009 sur « une nouvelle compétence pour la Cour de cassation : la question préjudicielle de constitutionnalité) et d'intensifier son interaction avec l'environnement professionnel : elle a ainsi délivré des enseignements en contentieux constitutionnel à des avocats en formation ou en exercice.

Le rayonnement social et culturel du CERCOP a pu s'opérer également par des participations de certains de ses membres à des émissions de grandes chaînes de radio et des articles dans la presse nationale et locale.

Par ailleurs, le CERCOP entretient des contacts avec la Maison de l'Europe de Montpellier, et fait état d'adhésions à des associations pluridisciplinaires privilégiant les approches théoriques et philosophiques.

Au regard de sa spécialité scientifique, le CERCOP est donc bien intégré dans le tissu social et culturel.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'organisation de l'unité, adaptée à sa taille, comprend outre son directeur, un conseil de direction composé des professeurs et des maîtres de conférences qui se réunit chaque mois ; c'est cette instance qui définit la politique du CERCOP. La diffusion des informations relatives aux décisions prises auprès des chercheurs issus du CERCOP en poste dans d'autres universités est assurée par l'assistante-ingénieure rattachée au centre.

Une assemblée générale ouverte aux doctorants rattachés au centre et aux étudiants du parcours constitutionnel du Master 2 droit public général. Au cours de cette rencontre, il est présenté à ceux-ci l'histoire, le fonctionnement, la politique et les perspectives du CERCOP.

Le CERCOP dispose de locaux couvrant une surface de plus de 150 m². Tous les enseignants-chercheurs disposent d'un bureau, partagé ou non avec un collègue. Les locaux comprennent aussi une bibliothèque. Les membres du centre disposent d'ordinateurs et d'une photocopieuse. Les locaux sont donc en adéquation avec les activités scientifiques de l'unité et les besoins du personnel.

Il résulte de la discussion avec les membres de l'unité de recherche que l'animation du centre tient beaucoup à l'assistante ingénieure qui assiste le directeur dans l'administration du centre. Toutefois, sa présence est plus réduite depuis qu'elle doit assumer par ailleurs d'autres fonctions.

La vie interne du CERCOP est donc riche et dynamique.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Le CERCOP participe à la formation par la recherche des étudiants du parcours droit constitutionnel du Master de droit public général. Le responsable du parcours est un membre du centre. Lors de la rentrée de cette formation, il est organisé une journée de découverte du centre au cours de laquelle les étudiants visitent la bibliothèque et font connaissance avec les doctorants. Il leur est aussi exposé les programmes de recherche du centre. En outre, les membres du centre dispensent des enseignements dans le parcours. Des invités du centre (comme le Secrétaire général du Conseil constitutionnel) y délivrent des séminaires.

Le CERCOP organise surtout la formation des doctorants. Il organise en particulier chaque mois un séminaire doctoral (avec présentation par un doctorant de l'état de ses travaux de recherche par un doctorant, la discussion d'un thème, une recension bibliographique et une information générale sur la vie de l'unité). Il organise des conférences. Des doctorants ou jeunes docteurs de l'unité ont participé aux Congrès de l'Association française de droit constitutionnel.

La formation assurée par le CERCOP est organisée de concert avec les actions menées par l'École Doctorale n° 461 « Droit et sciences sociales » de l'Université Montpellier 1, le directeur du CERCOP étant membre de droit du conseil de l'ED. L'école doctorale organise notamment une journée annuelle sur un thème transversal au cours de

laquelle des doctorants font une communication. Elle prépare aussi au concours des maîtres de conférences. L'école doctorale suit aussi de près l'insertion professionnelle des doctorants.

Le CERCOP est donc très fortement impliqué dans la formation par la recherche.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Dans son projet, Le CERCOP continue d'inscrire son action à travers trois axes de recherche (Contentieux constitutionnel, Théorie du droit, Droit constitutionnel européen) dont les problématiques ont été, dans le cadre du prochain contrat, renouvelées et approfondies.

La volonté du CERCOP de continuer dans cette triple voie est tout à fait fondée, compte tenu des enjeux et problématiques juridiques induits principalement par l'essor de la question prioritaire de constitutionnalité, et le développement de la construction de l'Union européenne appelant à une réflexion continue sur les contours du droit constitutionnel européen et sur l'évolution des notions fondamentales de cette matière. En complément, le CERCOP souhaite intensifier ses relations avec les autres laboratoires de droit public de la Faculté de droit de Montpellier (l'Institut de Droit Européen des Droits de l'Homme - IDED - et le Centre de Recherches et d'Etudes Administratives de Montpellier - CREAM), ce qui est assurément à encourager.

A ces trois axes fondateurs, le CERCOP souhaite, à l'avenir, en adjoindre un nouveau consacré à l'étude des bases constitutionnelles du droit local. Ce faisant, une interaction plus prononcée avec le Master 2 « Administration territoriale », dirigé par un membre du CERCOP, serait possible. Ce quatrième axe est à structurer et à consolider.

4 • Déroulement de la visite

Dates de la visite

Début : Lundi 3 février 2014 à 08h30

Fin : Mardi 4 février 2014 à 12h00

Lieu de la visite

Institution : Faculté de droit, Université de Montpellier 1

Adresse : 39, rue de l'Université, 34000 Montpellier

Déroulement ou programme de visite :

Les rencontres ayant trait au CERCOP ont fait partie des visites de plusieurs unités de recherches effectuées par les comités d'experts présidés par M. Claude BLUMANN les 3 et 4 février 2014.

Lundi 3 février

08h30-09h00 réunion à huis clos du comité d'experts (prise de contact, répartition des rôles, premiers échanges)

09h00-09h30 rencontre avec M^{me} la directrice de l'École Doctorale, M^{me} le Professeur Solange BECQUE-ICKOWICZ

09h30-11h30 rencontre avec les membres du CERCOP. Présentation de l'unité par son directeur, M. le Professeur Alexandre VIALA

11h30-12h00 rencontre avec les doctorants rattachés au CERCOP

12h00-12h30 réunion à huis clos du comité d'experts

17h30-18h15 rencontre avec MM. Philippe AUGÉ et Jacques MERCIER, respectivement président et vice-président de l'Université Montpellier 1, tutelle de l'unité

Mardi 4 février

11h00-12h00 réunion à huis clos du comité d'experts.



5 • Observations générales des tutelles

Monsieur Didier HOUSSIN
Président de l'AERES
Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités
de recherche
Agence d'Evaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur (AERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Montpellier, le 14 mai 2014

Référence : A. VIALA : S2PUR150008421 – CERCOP – Centres d'Etudes et de Recherches
Constitutionnelles Comparatives et Politiques - 04342321N

 Messieurs,

Je tiens à remercier le comité de visite AERES pour la qualité de son rapport d'évaluation concernant le Centre d'Etudes et de Recherches Constitutionnelles Comparatives et Politiques dirigé par le Professeur Alexandre VIALA.

J'ai bien noté les remarques formulées par le comité de visite et je veillerai à ce que celles-ci soient prises en compte par le directeur de cette structure de recherche.

Vous trouverez ci-joint les commentaires du directeur de l'unité de recherche auxquels je n'ai rien à rajouter.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.


Philippe AUGE
Président
Université Montpellier 1

Montpellier, le 30 avril 2014



Professeur Alexandre VIALA

Monsieur le Directeur,

Après lecture du rapport d'évaluation de l'unité que je dirige, le CERCOP, je vous fais part des deux observations suivantes :

- Au titre des effectifs de l'unité (p. 4) et sous réserve de l'autorisation du Président de l'Université, le nombre des enseignants-chercheurs titulaires et assimilés au 01/01/2015 passerait de 7 à 8. Nous comptons accueillir en effet, à compter du 1^{er} septembre 2014, M. Stéphane PINON, MCF-HDR en poste à l'Université de La Rochelle.
- Au titre du rayonnement et de l'attractivité académiques (p. 6), l'association nommée KYKLOS, aux travaux de laquelle participe le CERCOP, est un Cercle de réflexion sur les **sciences** et les savoirs (et non sur les *Centres* et les savoirs)

Je vous prie d'agréer, M. le Directeur, l'expression de mes respectueuses considérations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a long horizontal stroke.

Alexandre VIALA
Professeur à l'Université Montpellier I
Directeur du CERCOP